



COMMISSION SPORTIVE ACL

SPORT INFO 10 / 2011

Bertrange, le 6 juillet 2011

Modifications du Code Sportif National

La Commission Sportive a décidé dans sa réunion du 24 mai dernier d'apporter les changements suivant au Code Sportif National (gras et souligné):

Partie IV : Les championnats

Chapitre IV : Prescriptions générales pour l'organisation de courses de côte

ARTICLE 15: CHRONOMÉTRAGE

Toutes les montées de course seront chronométrées au 1/100ème de seconde minimum par le service de chronométrage officiel.

Communiqué par la Commission Sportive